

Toulouse, le 6 février 2026

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Ligne Nouvelle du Sud-Ouest (LNSO) : signature de l'autorisation environnementale portant sur la réalisation de sondages géotechniques et sur des diagnostics archéologiques sur la section Bordeaux-Toulouse et mise en place de l'Observatoire socio-économique et environnemental**

*Les préfets de la Haute-Garonne (31), de la Gironde (33), de Lot-et-Garonne (47) et de Tarn-et-Garonne (82), ont signé, le jeudi 5 février, l'arrêté interpréfectoral portant autorisation environnementale d'opérations préalables aux travaux de la ligne nouvelle du Sud-Ouest sur sa section Bordeaux-Toulouse. Ces opérations préalables concernent la réalisation de sondages géotechniques et de diagnostics archéologiques.*

*Le préfet coordonnateur du projet, préfet de la région Occitanie, annonce, par ailleurs, le lancement de l'Observatoire socio-économique et environnemental sur l'ensemble de la LNSO.*

Dans le cadre du projet de ligne nouvelle du Sud-Ouest, plusieurs autorisations environnementales seront sollicitées par la SNCF, maître d'ouvrage de ce projet. La première de ces autorisations environnementales porte sur la réalisation de sondages géotechniques et sur des diagnostics archéologiques, conduits sur l'ensemble des secteurs de la section Bordeaux-Toulouse, présentant une sensibilité environnementale et nécessitant de ce fait une autorisation préalable.

Une consultation du public a été menée dans les quatre départements concernés par le déploiement de la future ligne (Haute-Garonne, Gironde, Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne), du 27 octobre 2025 au 26 novembre 2025. Elle visait à porter à la connaissance du public les caractéristiques des investigations prévues, leurs conséquences sur l'environnement et les mesures prévues par le maître d'ouvrage visant à les éviter, les réduire et les compenser, et à recueillir les observations et avis. Cette consultation a répondu à ces objectifs, puisque 32 850 visiteurs différents se sont connectés à la plateforme numérique de la consultation, et 3 769 contributions ont été déposées.

À l'issue de cette consultation, le projet d'arrêté interpréfectoral a été soumis à l'avis des CODERST<sup>1</sup> de chaque département concerné, qui se sont tous prononcés favorablement.

En conséquence, cet arrêté a été signé par les préfets de la Haute-Garonne, de la Gironde, de Lot-et-Garonne et de Tarn-et-Garonne ce jour. Il permet donc à la SNCF d'engager, dès à présent, en lien avec les préfets et les acteurs locaux concernés, les opérations nécessaires à la réalisation des sondages géotechniques et diagnostics archéologiques, en dehors des zones boisées qui seront concernées à l'automne 2026.

---

<sup>1</sup> [Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques](#)

L'autorisation environnementale concerne uniquement ces investigations et ne porte pas sur les travaux de construction de la future ligne.

Toutes les informations liées à la procédure d'autorisation environnementale sont disponibles : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/Actualites/Participation-du-public-par-voie-electronique-Ligne-nouvelle-Sud-Ouest-entre-Bordeaux-et-Toulouse>

Par ailleurs, conformément aux obligations réglementaires<sup>2</sup> contenues notamment dans le [dossier des engagements de l'État](#), **Pierre-André Durand, préfet coordonnateur, annonce le lancement de l'Observatoire socio-économique et environnemental, mis en place par SNCF Réseau**. Cette instance aura comme objectif l'évaluation des effets du projet dans les territoires et du retour à un équilibre fonctionnel de l'environnement humain, naturel et économique. Le but est de porter à connaissance et de partager le constat des effets de la ligne nouvelle, sur les territoires concernés. Sa mise en place s'inscrit dans la continuité de la démarche de développement durable intégrée dès la conception et la concertation autour du projet de lignes nouvelles depuis 2009. Ils sont mis en place pour une période minimale de 10 ans, dont au moins 5 ans après la mise en service de la ligne nouvelle.

*« La Ligne nouvelle du Sud-Ouest est un projet majeur pour la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie. Ces deux démarches, que sont la délivrance de la première autorisation environnementale et le lancement de l'Observatoire socio-économique et environnemental, réaffirment la volonté de l'État de poursuivre le projet ».* Pierre-André Durand, préfet coordonnateur du GPSO

---

<sup>2</sup> annexe du décret n°2016-738 du 2 juin 2016 déclarant d'utilité publique les travaux des lignes nouvelles du GPSO